



« Les élus locaux francophones : leur action en faveur de l'économie sociale et solidaire »
RECOMMANDATIONS

Atelier 1 – Promouvoir l'ESS : le rôle de l'engagement politique des élus locaux

Les débats nous ont permis d'identifier plusieurs éléments clés pour un engagement politique efficace en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Recommandations à l'attention des maires et élu-e-s

Le rôle premier des maires doit être de créer un environnement positif, qui permette au secteur de l'économie sociale et solidaire de se développer de manière durable. Cela passe par notamment par :

- une commande publique dont les modalités doivent permettre de favoriser les structures de l'économie sociale et solidaire ;
- lorsque cela est possible, la mise en place d'un cadre réglementaire local ;
- des mécanismes de concertation qui permettent d'associer le secteur de l'économie sociale et solidaire à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques locales ;
- des mécanismes d'accompagnement et de financement des structures de l'ESS : forums, pôles de coopération, incubateurs, micro-crédit, fonds locaux...
- le développement la coopération décentralisée dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Recommandations à l'attention de l'AIMF

Au-delà de l'Assemblée générale de Paris, le secrétariat permanent de l'AIMF doit continuer à sensibiliser les élus locaux sur l'apport de l'économie sociale et solidaire et la convergence des intérêts avec les collectivités locales. Il serait formidable qu'il soit rendu possible d'accompagner la mise en place de programmes pilotes en s'appuyant sur l'expertise des villes membres du réseau, notamment sur l'expertise des villes du sud.

Le secrétariat permanent de l'AIMF doit valoriser le rôle et l'engagement des maires en faveur de l'Economie sociale et solidaire dans les enceintes internationales et auprès des Etats francophones, afin de susciter leur mobilisation et leur accompagnement dans les démarches des villes.

Recommandations à l'attention des Etats membres de la Francophonie

Les lois sur l'ESS en France et au Québec constituent des avancées importantes pour la reconnaissance de la pluralité de nos économies, de l'ancrage territorial fort de l'ESS, pour la stabilisation de ce secteur et notamment de ses liens avec les collectivités locales. De telles initiatives devraient être prises dans les autres Etats membres de la Francophonie afin d'accompagner le développement de l'ESS. La mise à disposition de financements apparaît comme essentielle pour l'atteinte des objectifs.

Recommandation à l'attention de la commission européenne

Nous lui recommandons de poursuivre mais surtout, de renforcer son financement en direct aux collectivités locales.



Atelier 2 – Appui à la création d'entreprise : services formation, finance solidaire

Recommandations à l'attention des maires et des élu-e-s

1. Etablir un diagnostic permettant de
 - > répertorier les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire et les différentes filières ;
 - > d'identifier les forces et faiblesses du cadre réglementaire existant ;
 - > d'identifier les besoins et attentes des acteurs
 - > d'identifier les bonnes pratiques reproductibles.
2. Initier un dialogue avec les acteurs de l'ESS
3. Se regrouper au sein d'intercommunalités
4. Faciliter la mise en réseau des acteurs afin de leur donner une plus grande visibilité, et de faciliter l'émergence de synergies et de démarches solidaires comme le mécénat et le parrainage. Cette mise en réseau peut passer par :
 - > l'organisation d'événements récurrents, de foires et salons ;
 - > la mise à disposition de lieux de réunion ;
 - > la création d'incubateurs d'entreprises ;
 - > Le soutien aux structures faïtières.
5. Mettre en place des mécanismes d'appui aux structures de l'ESS, comme :
 - > Des outils de financement : cofinancement de projets, fonds d'appui à l'acquisition d'équipements de base... ;
 - > Des formations et du conseil à la fois juridique et managérial ;
 - > Mise à disposition des infrastructures pour les acteurs de l'ESS

Recommandations à l'attention de l'AIMF

1. Mettre en place des formations pour renforcer les capacités des collectivités locales en matière d'appui aux ESS
2. Mettre en place un projet pilote d'appui aux acteurs de l'Economie sociale et solidaire
3. Mettre à disposition des expertises des différentes villes pour appuyer les villes moins avancées
4. Faciliter les échanges d'expériences entre villes tant Nord / Nord, Nord / Sud et Sud Sud
5. Elaborer un guide proposant une démarche et des outils pratiques pour les élus locaux afin de soutenir l'ESS

Recommandations à l'attention des Etats membres de la Francophonie

1. Mettre en place un cadre juridique et réglementaire favorable au développement de l'ESS
2. Reconnaître le rôle des maires dans le soutien aux acteurs de l'ESS et engager un dialogue avec eux pour lever les barrières inhibant l'ESS.



Atelier 3 - Favoriser les espaces de coordination et les cadres de coopération durables

Recommandations à l'attention des maires et élu-e-s

- Etablir un état de lieu (inventaire, analyse des besoins, etc.).
- Mettre en place des mécanismes de conseil et d'échange entre acteurs : site internet, plateformes d'échange, banque des données, guichets, etc.
- Organiser régulièrement des événements et provoquer des occasions de rencontres entre acteurs : foires, journées portes ouvertes,...
- Formaliser des cadres de concertation institutionnels et assurer leur fonctionnement, par ex. les commissions paritaires (élus techniciens communaux, chambres de commerce, des métiers, de l'agriculture, associations de la société civile) qui se réunissent régulièrement.
- Recourir à l'expertise / conseil des acteurs du secteur pour diffuser les bonnes pratiques (à l'image du Comité Bordelais pour l'initiative économique et solidaire).
- Favoriser les actions de coopération décentralisée dans le domaine de l'ESS, y compris pour favoriser l'intégration de tous (femmes, jeunes, handicapés).
- Encourager la création de pôles territoriaux, dans une optique intercommunale et de valorisation des biens communs.

Recommandations à l'attention de l'AIMF

- Recenser les bonnes expériences des membres du réseau et les diffuser via le site internet (benchmarking).
- Inscrire le thème de l'ESS dans l'offre de formation des Commissions Permanentes.
- Organiser des ateliers d'échanges entre élus et acteurs de l'ESS.
- Soutenir des projets des villes membres dans ce domaine et participer à la sensibilisation des autres bailleurs pour le financement du secteur.

A l'attention des Etats membres de la Francophonie

- Etablir un diagnostic national du secteur ESS : statistiques, répartition géographique, en mobilisant les connaissances des communes.
- Organiser des événements annuels pour diffuser la connaissance de ce secteur et favoriser la mise en réseau de ces acteurs dans une optique de partage des bonnes pratiques.
- Favoriser la création d'outils de financement adaptés et innovants (du type fonds de garantie, fonds de soutien à l'économie sociale et solidaire).